

COMMISSION DES FINANCES

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019
MISSION « MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES » ET
COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS « AVANCES À L'AUDIOVISUEL PUBLIC »

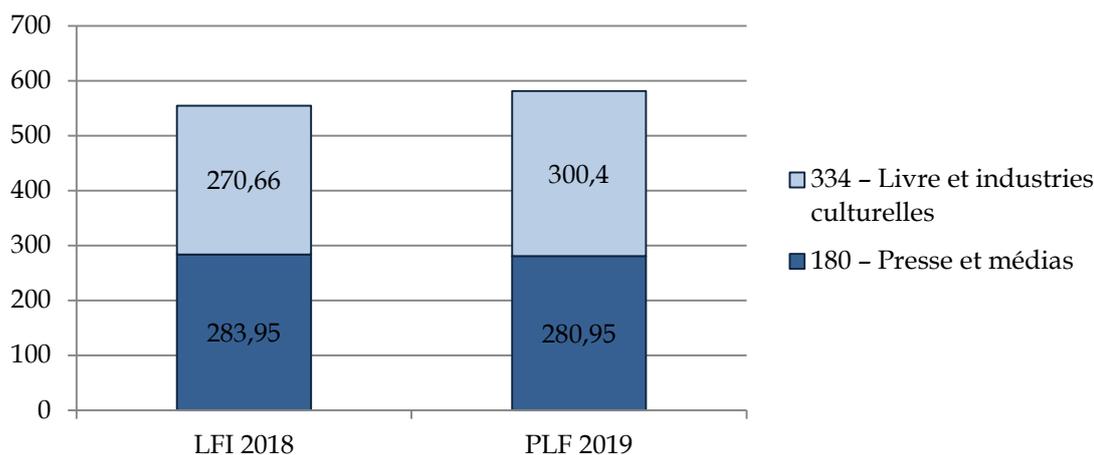
Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Des crédits en augmentation en raison d'une évolution du périmètre de la mission

- Les crédits de la mission, qui s'élèvent à 581,35 millions d'euros pour 2019, sont en **augmentation de 26,74 millions d'euros** par rapport aux crédits votés en loi de finances initiale pour 2018.

Évolution de la répartition des crédits de la mission
« Médias, livre et industries culturelles » de 2018 à 2019

(en millions d'euros)



Source : commission des finances du Sénat, d'après les données budgétaires

- Cette augmentation des crédits est la conséquence d'une **évolution du périmètre** de la mission en 2019 : les **ressources du Centre national du livre (CNL)** seront **budgetisées** à hauteur de 24,7 millions d'euros, en raison de la **suppression** proposée par le projet de loi de finances de plusieurs **taxes à faible rendement**.

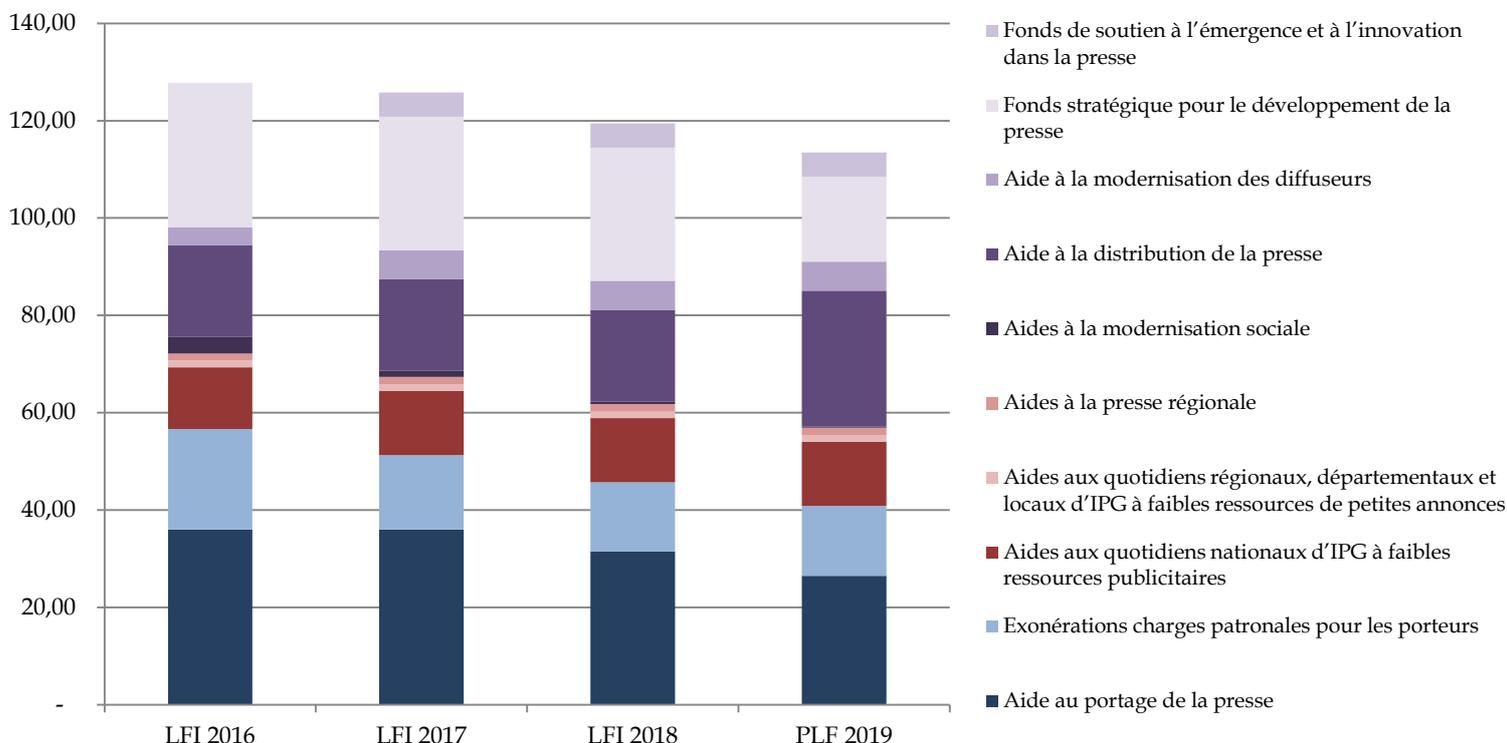
Le programme « Presse et médias » : un budget de soutien à un secteur en difficulté

- La **situation financière** de l'Agence France Presse (AFP) reste **préoccupante**. L'Agence bénéficiera en 2019 d'un **soutien de l'État renforcé** de 2 millions d'euros. Le nouveau Président-directeur général a présenté un plan destiné à **maîtriser les charges de l'AFP** et à retrouver une **croissance** des recettes commerciales.
- Le rapporteur spécial se félicite que le **taux réduit de TVA de 2,1 %** applicable à la **presse en ligne** ait fait l'objet, le 2 octobre dernier, d'une **validation au niveau communautaire** à la suite d'un accord trouvé entre les ministres des finances de l'Union européenne.

- Le montant des **aides à la presse** est en **diminution** en 2019, en **conséquence de la baisse relative des volumes portés**. Les aides au portage de la presse sont ainsi en baisse de 5 millions d’euros.

Répartition et évolution des aides directes à la presse écrite entre 2016 et 2019

(en millions d’euros)



Source : commission des finances du Sénat, d’après les données budgétaires

Le programme « Livre et industries culturelles » : des crédits largement consacrés au financement de la bibliothèque nationale de France

- Le programme est en grande partie dédié au financement de la **Bibliothèque nationale de France**, dont la dotation pour 2019 s’élève à **207,9 millions d’euros**. Cette dotation représente les deux tiers des crédits de paiement du programme. La dotation accordée au **Centre national du livre** pour 2019, désormais inscrite sur les crédits budgétaires du programme, est fixée à **24,7 millions d’euros**, ce montant tenant compte de l’attribution directe de 3 millions d’euros à la BNF pour le financement de la numérisation des collections dont elle a la charge.

Évolution de la répartition des crédits du programme « Livre et industries culturelles » de 2018 à 2019

(en millions d’euros)

	LFI 2018		PLF 2019		Variation 2019/2018 (%)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Livre et lecture	246,65	255,41	267,40	284,80	+ 8,41 %	+ 11,51 %
<i>Dont budgétisation des ressources du CNL</i>			24,72	24,72		
Industries culturelles	15,25	15,25	15,61	15,61	+ 2,31 %	+ 2,31 %
334 - Livre et industries culturelles	261,91	270,66	283,01	300,40	+ 8,06 %	+ 10,99 %

Source : commission des finances du Sénat, d’après les données budgétaires

- La politique du ministère de la Culture en faveur du livre et de la lecture donne **priorité à la lecture publique**. C'est cet objectif qui guide le **plan « Bibliothèque »** élaboré à la suite du rapport d'Erik Orsenna de février 2018. Il s'agit d'ouvrir davantage les bibliothèques et d'élargir leurs missions. Le **financement de ce plan** échappe cependant en grande partie au programme, les crédits lui étant destinés étant notamment inscrits sur le **concours particulier au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques** municipales et départementales de prêt.

Le cinéma, un secteur soutenu hors crédits budgétaires

- Les **aides attribuées** par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) sont financées par une série de **taxes affectées**, dont le montant total s'élèvera en 2019 à **678,56 millions d'euros**. Ces taxes affectées ont connu une évolution notable en 2017, avec l'entrée en vigueur des taxes dites « Netflix » et « Youtube », qui ont permis de rétablir le rendement de la taxe sur les ventes de vidéo.
- Le soutien au secteur du cinéma passe également par un ensemble de **crédits d'impôts**, dont le montant total est **évalué à 372,3 millions d'euros** pour 2019. Ces dispositifs, qui ont été renforcés ou étendus ces dernières années, contribuent à soutenir l'industrie du cinéma en luttant contre les délocalisations de tournages, dans un contexte de compétition internationale des crédits d'impôts.

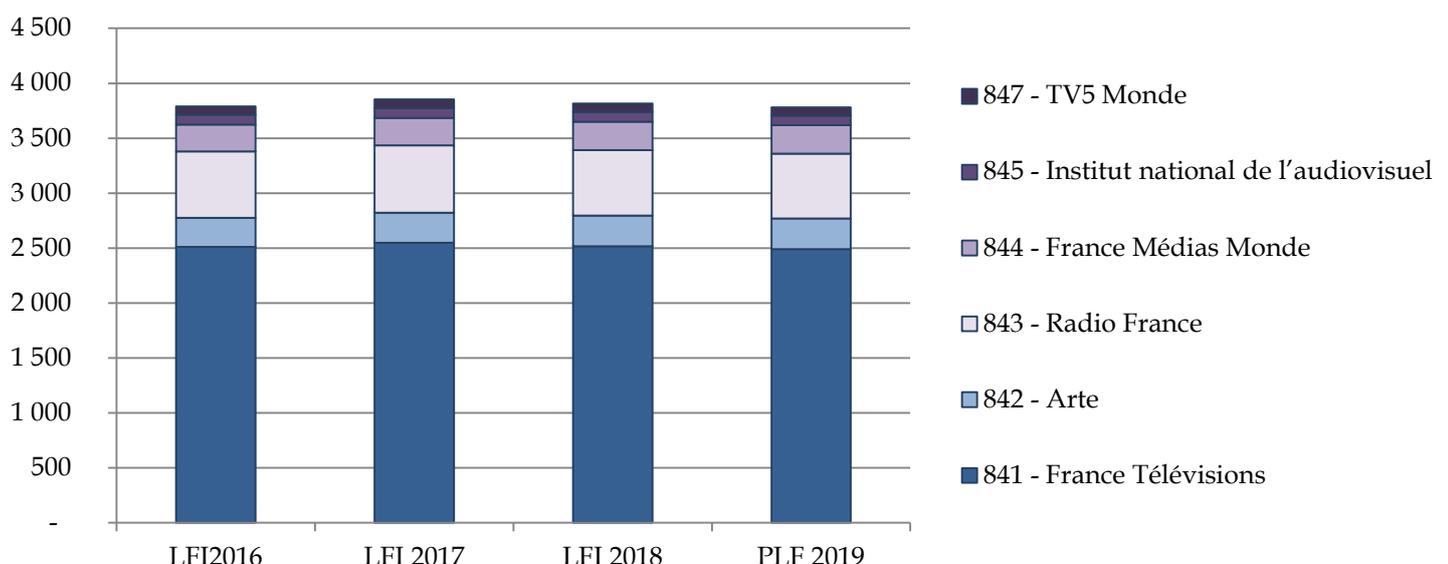
Le compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public »

Une réduction globale du montant des ressources consacrées à l'audiovisuel public dans un contexte de réforme du secteur

- Le **niveau des ressources** proposées pour l'audiovisuel public s'inscrit en 2019 **dans le cadre des économies** demandées par le Gouvernement aux sociétés concernées à la suite de la présentation des **grands axes de la réforme de l'audiovisuel public**. Un objectif de **190 millions d'euros** d'économies est fixé à l'horizon 2022, dont 36 millions d'euros dès 2019.

Évolution de la répartition des crédits du compte de concours financiers
« Avances à l'audiovisuel public » de 2016 à 2019

(en millions d'euros HT)



Source : commission des finances du Sénat, d'après les données budgétaires

- Le rapporteur spécial estime qu'il est cependant **nécessaire** de mener une **véritable réflexion** sur la **définition du périmètre du service public audiovisuel** et des **missions** qui lui sont confiées, en particulier pour France Télévisions.

Une contribution aux économies qui ne tient pas compte des efforts réalisés par certains acteurs de l'audiovisuel public

- Les **incertitudes** qui entourent le **financement** de l'achèvement du **chantier de réhabilitation de la Maison de la Radio** doivent être levées par le Gouvernement au cours de la discussion budgétaire. Le rapporteur spécial considère que ce projet doit désormais être achevé, mais que **l'information du Parlement** sur les modalités qui permettront le financement de ces travaux est à ce jour **insuffisante**.
- Les efforts demandés à **Arte** et **France Médias Monde** conduisent à remettre en cause l'exercice de leurs missions de service public, alors même que ces sociétés **ont réalisé** au cours des dernières années **des plans de transformation** et de **maîtrise de leurs charges**. Pour cette raison, le rapporteur spécial proposera d'augmenter la dotation prévue par le projet de loi de finances pour ces deux sociétés.

La difficile comparaison du coût des programmes de France Télévisions

- Les travaux menés dans le cadre du programme de contrôle de la commission des finances se sont heurtés à une véritable **difficulté d'accès aux éléments permettant d'établir une comparaison pertinente** entre le coût des programmes de France Télévisions et des grands groupes privés de l'audiovisuel.
- La question du coût des programmes paraît incontournable dans le contexte de réforme de l'audiovisuel public et de diminution des ressources de France Télévisions à l'horizon 2022. Si la comparaison avec le secteur privé n'a **pas mis en évidence d'écarts manifestement excessifs**, votre rapporteur est parvenu à plusieurs conclusions :
 - Votre rapporteur a constaté que des **chantiers** ont d'ores et **déjà été conduits** pour rationaliser le coût des programmes : la pratique des audits de programmes est en ce sens utile.
 - La **régionalisation des programmes** constitue un **défi** dans un contexte de rationalisation des coûts. Celui-ci impliquera pour France Télévisions d'ouvrir le chantier de la **renégociation des conventions collectives**, afin de traiter les questions liées au temps de travail, mais également la problématique centrale de la **polyvalence des métiers**.
 - Votre rapporteur estime qu'il serait également utile, à la fois pour améliorer la qualité des programmes et pour en maîtriser les coûts, d'**encadrer le volume de programmes confié à un même producteur**. En effet, le rôle du service public audiovisuel n'est pas de faire une place de choix dans sa grille de programme à l'un des producteurs en charge du jeu ou du divertissement « à succès » pour rester dans une course à l'audience.



Commission des finances
<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>
 Téléphone : 01.42.34.23.28
secretariat.finances@senat.fr

Roger KAROUTCHI
 Rapporteur spécial
 Sénateur des Hauts-de-Seine
 (Groupe Les Républicains)



Ce document et le rapport (annexe n° 19 – Tome III du Rapport général) sont disponibles sur le site du Sénat
<http://www.senat.fr/rap/l18-147-319/l18-147-319.html>